

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CPE Les Poussins Ltée		Date d'inspection Le 22 janvier 2026	
Nom de l'établissement CPE Les Poussins		Numéro de permis 2019650	
Adresse 523 rue Principale Clair NB E7A 2G8		Numéro de téléphone (506) 253-9075	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 43	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.		24(1)(c)(v)	30 janv. 2026
Commentaires: Les dossiers des membres du personnel sont conservés dans le bureau de l'exploitante, et les éducatrices n'y ont pas accès. Les informations concernant deux nouveaux membres du personnel ont été transmises principalement par courriel. Le casier judiciaire manquant pour la cuisinière me sera acheminé dès que possible, et celle-ci ne peut pas être assignée à un groupe d'enfants tant que ce document n'aura pas été reçu.			
Commentaires généraux			
<p>Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté la conformité du ratio. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant. - Les médicaments sont rangés sous clé et hors de portée des enfants. Les fiches d'administration ont bien été remplies. - Espace de rangement : Les produits toxiques, chimiques et d'entretien qui se trouvent dans la garderie sont rangés sous clé et hors de portée des enfants. - Les incidents mineurs sont documentés et signés par les parents. Aucun incident majeur. <p>Observation de l'accueil de 2 enfants d'âge préscolaire, du lavage des mains, de la collation fournie par la garderie (compote pour les enfants en bas âge et du melon miel pour les autres) et d'un changement de couche pour un enfant en bas âge.</p> <p>Tous les enfants présents vont à l'extérieur avant mon départ.</p>			

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 22 janvier 2026

Date

original signé par
Mélissa Morneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 22 janvier 2026

Date